



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS.

N° 2023/86

Objet : Environnement : Convention de partenariat avec « Eco TLC – Refashion »

Monsieur le Président rappelle que l'Eco-organisme « Eco-TLC - Refashion » soutient les actions de communication auprès des citoyens et met à disposition des outils de mesure et de gestion de la collecte sur le territoire, afin de faire progresser chaque jour le geste de tri.

La convention ayant pris fin le 31 décembre 2022, Monsieur le Président propose de la renouveler.

Celle-ci pourra être reconduite jusqu'au 31 décembre 2023 et aura la possibilité d'être prolongée tacitement jusqu'à la date de fin de l'agrément d'Eco TLC.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la nouvelle convention de partenariat à conclure avec « Eco-TLC - Refashion » afin de permettre l'implantation de nouvelles bornes sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat à conclure avec « Eco-TLC - Refashion »,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La Vice-Présidente,
Christine VALERO



Le secrétaire de séance,
Mathieu FAU

